

NOVEMBRE 2024

Le Plév'infos

Mairie de Pléven NOUVEAUX HORAIRES

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et le vendredi de 14h à 16h30

tél : 02 96 84 46 71 courriel : mairie.pleven@wanadoo.fr site internet : pleven.fr



Clichés pris au lieu-dit « La Croix » par Evelyne ROMMES



Editorial par Christian Guilbert

Chers concitoyens,

L'année 2024 se termine. L'activité municipale y aura été intense.

Les travaux de rénovation de la mairie se terminent même si ces derniers durent nettement plus longtemps que prévu. Les marchés publics sont ainsi faits que nous ne maîtrisons pas directement les entreprises. Celles-ci dépendent du maître d'œuvre. Il existe bien un planning avec des pénalités mais elles semblent y être insensibles ... nous devrions tout de même récupérer nos locaux en décembre 2024 ... espérons !

Par contre, les travaux concernant le lotissement du Bas Bourg se terminent permettant ainsi l'arrivée de nouveaux habitants. Quatorze lots— de 380 à 580 m² sont mis à disposition—six sont déjà retenus pour étude et un permis de construire a été accepté.

Le dernier conseil municipal s'est tenu le 24 octobre 2024

A L'ORDRE DU JOUR :

- Dossier mairie : avancement des travaux, avenants, mobilier
- Résidence pour seniors
- Location presbytère
- Fermages 2024
- Vente terrain ZH 161
- Commune nouvelle : point d'avancement
- Questions diverses

Accueillir de nouveaux habitants reste la bonne solution pour faire perdurer notre école.

Pour 2025, trois dossiers sont mis à l'étude : la rénovation de la salle des fêtes, l'aménagement de la route départementale 16 concernant Saint-Symphorien et la poursuite de l'étude de l'aménagement du terrain du presbytère avec les bailleurs sociaux.

2025 verra également un changement au niveau du ramassage des ordures ménagères puisque nos points de ramassages collectifs en zone rurale vont être remplacés par un ramassage individuel.

Mais l'année aura été marquée par l'étude de faisabilité de la commune nouvelle avec PLUDUNO. Une étude qui arrive à son terme et qui sera conclue par le vote des deux conseils municipaux respectifs le 05 décembre 2024. Dans ce bulletin, un jeu de questions vous permettra d'apporter des réponses à certaines de vos interrogations.

Sans vouloir présager du résultat du vote et de l'avenir de nos territoires, il est évident qu'il vaut toujours mieux anticiper que subir. Le but n'étant pas de faire disparaître une commune au profit de l'autre mais bien de donner à chacune les moyens de continuer d'exister d'une façon constructive.

Je profite de cet éditorial pour remercier l'ensemble des adjoints et conseiller municipaux qui m'accompagnent dans mes prises de décisions ainsi que l'ensemble des agents qui, par leurs actions, permettent l'application de ces décisions. Un grand remerciement également à toutes les associations de la commune qui dynamisent le territoire et le rendent ainsi plus attractif.

Une attention particulière à ceux qui luttent contre la maladie et aux familles qui sont dans le deuil.

Les adjoints, les conseillers municipaux, l'ensemble des agents, les membres du CCAS se joignent à moi pour vous souhaiter à vous et à vos proches, à vos amis une excellente année 2025.

Afin de bien préparer cette nouvelle année, je vous invite à partager le verre de l'amitié lors de la cérémonie des vœux qui se tiendra le samedi 11 janvier 2025 à 18h30 dans la salle multifonctions.

Bonne lecture. Bien à vous !

Christian Guilbert

INTERVIEW

COMMUNE NOUVELLE DE

PLEVEN-PLUDUNO



Un projet de création de Commune Nouvelle entre les communes de Pléven, représentée par Christian GUILBERT son maire, et de Pluduno, représentée par son maire Maxime LEBORGNE, est en cours depuis début 2024.

« Le 5 décembre prochain à 20H, les Conseils Municipaux de Pléven et de Pluduno, réunis dans leur salle de délibération respective, vont devoir se prononcer sur la création d'une Commune Nouvelle.

Une décision qui va venir ponctuer une année de travail intense concernant l'étude de faisabilité de la Commune Nouvelle. Quel que soit le résultat du vote, nous, les deux maires, tenons à remercier vivement l'ensemble des personnes qui ont participé et élaboré cette étude, à savoir : les adjoints et les conseillers municipaux pour leur implication dans les groupes de travail, les services de l'ADAC et du Centre de Gestion, l'ensemble des agents municipaux des deux communes dont une mention spéciale aux deux secrétaires de mairie Patricia et Séverine. Merci à vous toutes et à vous tous ! Gageons que le résultat soit à la hauteur de vos investissements mutuels !

A la suite des différentes rencontres citoyennes, nous espérons que l'éditorial sous sa forme de questions/réponses vous permettra de bien comprendre l'intérêt de notre démarche.

Bonne lecture, Bien à vous !

C. Guilbert et M. Leborgne »

Christian, Maxime, pouvez-vous expliquer comment et pourquoi ce projet de création d'une commune nouvelle a-t-il vu le jour ?

Christian : « En tant qu'élus, nos responsabilités envers les habitants de nos communes sont importantes. Nous sommes en permanence préoccupés par l'avenir de nos territoires qui doivent répondre et s'adapter aux nouvelles exigences de la société et aux contraintes administratives de l'Etat, de surcroît en zone rurale. Ceci en termes de finances, d'urbanisme, de sécurité, d'éducation, de culture, de vie sociale et associative, d'engagement des élus. La question se pose clairement aujourd'hui et très fortement de l'indépendance des communes, de leur capacité à pouvoir décider, se projeter, et à se défendre sur ces différentes thématiques. La question des communes nouvelles est à ce jour redevenue centrale, primordiale. Ce qui était possible hier risque de ne plus l'être demain si une commune est isolée, en tout cas c'est notre conviction ! ».

Maxime : « Effectivement, je rejoins l'avis et les constats de Christian. J'ajouterai que les communes de Pléven et de Pluduno sont limitrophes. Elles appartiennent au même bassin de vie et à la même zone d'emploi. Elles sont parties prenantes des pôles principaux identifiés dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Dinan Agglomération, intercommunalité dont elles sont toutes les deux adhérentes.

Elles partagent les mêmes objectifs en matière d'aménagement du territoire et collaborent au sein de différents syndicats intercommunaux (eau potable, électricité, entretien des cours d'eau...).

Cette proximité à la fois géographique et institutionnelle conduit naturellement les habitants et les élus à se retrouver régulièrement dans leur vie quotidienne, dans la pratique de leurs activités et l'exercice de leurs responsabilités respectives, ou encore lors de multiples manifestations associatives, notamment sportives et culturelles. Nos deux communes ont une santé financière saine et équilibrée. Ce projet n'est pas une fusion mais une véritable association et collaboration ».

Avant d'aborder les autres sujets, pouvez-vous expliquer pourquoi ce projet ne concerne que vos deux seules communes ?

Maxime : « Pléven et Pluduno sont deux communes très proches en termes de géographie, d'esprit, de valeurs, de respect et de reconnaissance mutuelle, de défense de leur bourg et de leurs écoles, d'animation associative (...) bref la Ruralité en un seul mot. Alors, lorsque nous avons échangé

entre nous, puis chacun séparément avec son exécutif, son Conseil Municipal, et enfin collectivement, il est clairement ressorti que ce projet de commune nouvelle mérite à minima une étude de faisabilité puis une délibération finale qui viendra valider ou pas ce projet ».

Christian : « Au départ, ce projet a été proposé à d'autres communes. Il est vrai qu'il est arrivé de manière spontanée avec un calendrier de mise en œuvre serré en termes de faisabilité et de décision. Seuls nos deux Conseils Municipaux ont validé le processus d'étude de faisabilité d'une commune nouvelle. Nous le regrettons mais le respectons pleinement. Depuis, beaucoup d'élus des communes environnantes et de Dinan Agglomération, la DGFIP ou encore la Préfecture, saluent notre volonté et notre courage. Au fil des derniers mois et des dernières semaines, le processus de création d'une commune nouvelle s'avère concret et réalisable pour les uns et les autres. Si une commune nouvelle se crée entre Pléven et Pluduno, elle ne sera pas fermée. Nous pouvons ainsi donner l'exemple et permettre une dynamique semblable chez d'autres élus et communes ».

Pouvez-vous nous expliquer le processus de l'étude de faisabilité de la potentielle commune nouvelle ? Cela ne doit pas être de tout repos ?

Christian : « Notre rationalité est effectivement limitée ! Certes, nous avons nos convictions et notre perspicacité, notre ténacité, mais nous faisons preuve de modestie face à un tel projet qui demande une véritable organisation afin de bien structurer les choses !

D'une part, nous sommes aidés par des organismes et institutions expérimentés et spécialisés tels que l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités du département, la DGFIP, le Centre de Gestion, la Préfecture, Dinan Agglomération.

D'autre part, nous avons créé des groupes de travail constitué d'élus des deux communes, en ce qui concerne les Finances, l'Urbanisme, la Voirie, la vie scolaire et périscolaire, le personnel, les associations, le CCAS, la communication ».

Maxime : « Oui la Communication si je peux me permettre ce rebond !

Communiquer avec les élus, le personnel, la population, les institutionnels, les organismes spécialisés, a été notre fil conducteur et nous a permis d'avancer sachant que créer une commune nouvelle n'est pas un long fleuve tranquille. Rien n'est écrit. Rien n'est certain. On avance sur des œufs parfois ! Je pense, et Christian sera d'accord avec moi, que l'étude de faisabilité, et je dis bien l'étude, se déroule sereinement car nous avons mis la plus grande attention possible sur la communication avec la population à travers les rencontres citoyennes, le personnel avec des réunions régulières, les élus avec des reportings et des points d'étapes réguliers.

Tout ce processus conduit à l'élaboration d'une charte fondatrice évolutive et d'un projet Ressources Humaines soumis au CST avant la délibération des Conseils Municipaux et de la décision finale, sauf blocage des élus, du préfet ».

Quels sont les enjeux de la commune nouvelle ?

Maxime : « Créer une commune nouvelle, c'est faire évoluer la géographie pour se projeter dans un destin commun et faire « comme une », tout en conservant et respectant les identités communales préexistantes. La Commune nouvelle est une forme relativement récente (2010) et rénovée de regroupement de communes limitrophes. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une commune, au même titre que toutes les autres, qui dispose du statut de collectivité territoriale et de la clause générale de compétence (capacité à intervenir dans tous les domaines). Elle est régie par les mêmes règles, droits et obligations que toutes les communes et bénéficie de la même fiscalité basée principalement sur les 3 taxes locales (TH résidences secondaires, FB et FNB).

Toutefois, son mode de fonctionnement diffère de celui des communes « classiques » parce qu'il prévoit le maintien des communes historiques en tant que « communes déléguées » dotées d'une « mairie annexe » et d'un.e « maire délégué.e ». Nous maintiendrons l'identité historique de Pléven et de Pluduno. Les deux mairies resteront et assureront les services et les missions du quotidien : état civil, sécurité, gestion des équipements... Nos écoles seront également préservées. La commune nouvelle s'attachera à mettre en œuvre un projet de développement et d'aménagement solidaire et équilibré. Ce projet devra tenir compte des enjeux et objectifs du territoire mais également des spécificités de chacune des communes déléguées et des besoins de leurs habitants respectifs. ».

Christian : « Une démarche conjointe des deux communes a permis d'étudier précisément toutes les conditions et modalités de création d'une com-

mune nouvelle, d'en mesurer les conséquences, avantages et inconvénients et de bâtir un projet de territoire partagé par les deux communes qui constitue un des éléments du socle fondateur de la commune nouvelle.

La création de la commune nouvelle répond aux principaux enjeux et objectifs suivants :

Préparer l'avenir en regroupant les atouts et opportunités de développement des deux communes fondatrices (démographie, économie, environnement, patrimoine...) ;

Développer une identité forte et une image positive et valorisante du nouveau territoire communal et conforter ainsi l'attractivité de la commune nouvelle ;

Maintenir un service public de proximité au service des habitants de la commune nouvelle en regroupant tous les moyens humains, matériels et financiers des deux communes permettant de renforcer le développement cohérent et équilibré de chaque commune fondatrice dans le respect des intérêts de leurs habitants et d'une bonne gestion des deniers publics ;

Préserver et accroître les ressources et marges de manœuvres financières et budgétaires indispensables au bon fonctionnement des deux communes fondatrices et à la réalisation des investissements ;

Mutualiser et rationaliser les moyens matériels et humains afin de faire face à une complexité administrative croissante (réglementation, normes...), de sécuriser l'exercice des mandats municipaux et de réaliser des économies d'échelle (taille critique) ;

Assurer une meilleure représentativité de la commune nouvelle et de ses habitants auprès de l'État et des autres collectivités territoriales (Région, Département) ou établissements publics, notamment au sein de Dinan Agglomération.

A notre échelle, nous avons une grande attention quant au maintien des activités scolaires et périscolaires au sein des deux communes. Le devenir du SIRP avec la commune de Landébia est à ce titre un enjeu majeur et engageant.».

Alors, après tous ces légitimes principes et remarques, après ces mois et semaines de réunions, quel est votre sentiment ?

Christian : « Sincèrement, la responsabilité des élus est de préserver les capacités d'action et les intérêts de leur commune. Mais elle est aussi d'anticiper et de préparer l'avenir de leur territoire et de leurs habitants en leur proposant, quand ils le jugent nécessaire, des évolutions importantes qui

dépassent la gestion au quotidien de leur commune. Dans un environnement de plus en plus complexe et contraignant, l'objectif est de créer une nouvelle collectivité rurale plus importante, et donc plus influente, tout en respectant l'identité de chaque commune fondatrice et la possibilité pour leurs habitants, s'ils le souhaitent, de continuer à s'y investir tout en se projetant dans la commune nouvelle. L'enjeu est d'engager ce nouveau territoire dans une nouvelle dynamique collective, résolument tournée vers l'avenir et les futures générations ».

Maxime : « Clairement, cet avenir dépend principalement de la capacité à regrouper l'ensemble des énergies et moyens humains et matériels des communes dans une logique de mutualisation et de rationalisation. C'est à cette condition que pourront être maintenus durablement des équipements et services publics de proximité et de qualité sur l'ensemble du territoire, avec pour préoccupation constante l'égalité de traitement des habitants. Nous agissons pour l'intérêt général. Certaines personnes nous disent que ce n'est pas un projet forcément populaire ou électoraliste. Nous en prenons acte sans soucis ! En effet, nous pensons agir pour l'avenir et l'Intérêt Général ! Les élus passent ! Les structures demeurent ! Ayons foi en elles, en nous, en nos agents, en nos habitants, en nos institutions, pour que le Territoire demeure un espace où le « Bon et le Mieux Vivre Ensemble » sera toujours le leitmotiv de l'action communale !

Créer une commune nouvelle, c'est créer un nouvel ensemble où chacun se détermine non pas en fonction de son origine géographique mais dans l'intérêt durable de la commune ! ».

Et le choix du nom ?

Maxime : « la Commission Communication a lancé une participation citoyenne sur le choix du nom de la Commune Nouvelle ! »

Christian : « Ce qui est formidable et témoigne de l'aspect positif et pédagogique du processus, à tel point que le nom final de la commune nouvelle, si elle voit le jour, est le fruit de la réflexion et de l'imagination d'un habitant ! » ■



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 mai 2024

Etaient présents : Christian GUILBERT, Mickaël SEGUIN, Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Bertrand RABAROT, Vanessa SAMSON, Aurore BAUCHE, Jean-Yves GUEGUEN, Gladys GARETTE, Xavier MONSCH, Estelle HERVE, Jacquy GUERIN, Christian EON.

Absents excusés : Marie LECOULIER.

Secrétaire de séance : Aurore BAUCHE.

AVENANT N° 1 LOT N° 6 Travaux et changement de RIB

Décision du Conseil Municipal de modifier le marché de restructuration et extension de la mairie concernant le lot n° 6 couvertures / étanchéité. Réalisations de travaux non prévus initialement.

LOT 6 : MACE travaux supplémentaires 11 818.25 € HT soit 14 181.90 TTC

Le nouveau montant du marché pour le lot 3 est donc de : 76 086.41 € HT soit 91 303.69 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, ACCEPTE l'avenant et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour le marché

ACCEPTE l'avenant et le nouveau RIB

DEVIS ISOLATION GRENIER MAIRIE

Monsieur le Maire présente les propositions concernant l'isolation du grenier de la mairie.

APRES ETUDE DES OFFRES LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de retenir l'offre de Calipro pour un montant de 3353.37 HT soit 4024.04 TTC.

PRET POUR LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un emprunt court terme a été inscrit pour le lotissement du Bas Bourg. Après étude il s'avère qu'un emprunt d'un montant de 150 000 euros est nécessaire. Monsieur le Maire précise que c'est **un emprunt à court terme, sur trois ans** afin d'attendre la vente des lots.

APRES ETUDE DES OFFRES LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de retenir l'offre du Crédit Mutuel et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de ce prêt.

Montant :	150 000 €
Indexation :	Euribor 3 mois moyenne (taux 3.819%)
Marge :	0.99 %
Remboursement :	36 mois

POSTE D'ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'un des adjoints a démissionné en septembre dernier et qu'il souhaite que ce poste vacant soit à nouveau pourvu avec pour délégations la gestion des affaires scolaires et des finances. Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des candidats. En l'absence de candidat, il propose Mme BAUCHE Aurore, et demande à l'assemblée si un vote à bulletin secret est demandé.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de voter à main levée.

Le résultat du vote : **12 voix et 1 abstention.**

DECIDE que la date de prise des fonctions sera le 1^{er} juin 2024, sur la même base de rémunération que le premier adjoint soit 8.5 % de l'indice terminal.

ACHAT TERRAIN BAS BOURG

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération 2021-14 le Conseil Municipal avait décidé de l'achat d'un terrain pour un lotissement jouxtant le clos fourmier (ZC 179 et 180). Il avait été décidé que ce lotissement serait géré par le budget 84003. Monsieur le Maire précise que depuis, pour des raisons administratives, le Conseil Municipal a décidé de créer un nouveau nom de lotissement « le bas bourg », par conséquent, l'achat du terrain sera payé sur le budget 84004.

APRES ETUDE DES OFFRES LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

Ouverture du camping le 01/06/24.

La séance est levée à 20h45 ■

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 05 Septembre 2024

Etaient présents : Christian GUILBERT, Mickaël SEGUIN, Aurore BAUCHE, Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Bertrand RABAROT, Jean-Yves GUEGUEN, Xavier MONSCH, Estelle HERVE, Jacquy GUERIN, Christian EON.

Absents excusés : Marie LECOULPIER, Vanessa SAMSON, Gladys GARETTE.

Secrétaire de séance : Mickaël SEGUIN.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers que lors du vote du Budget, une somme a été inscrite et qu'il convient de voter les subventions 2024 dans la limite de cette enveloppe.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, VOTE les sommes suivantes :

Le marque page	900 €
Comité des fêtes	900 €
Plev'envie	750 €
(500 de subvention et 250 de rémunération pour distribution des bulletins municipaux)	
Pléven production	150 €
Chasseurs	250 €
Château de la Hunaudaye	150 €
Association TDZ	475 €
Association des parents d'élèves RPI Pléven Landébia	1 762 €

Soit un total de **5 337 €**

Monsieur le Maire précise que cette année la commune a pris en charge le paiement de la SACEM et de la SPRE pour les 3 animations de l'été pour les 3 associations qui ont participé : Plév'envie, les chasseurs et le personnel communal, soit un coût de 197.61 € et l'animation le groupe les sortous de nitée pour un montant de 400 euros

DOSSIER RESIDENCE SENIORS : COMPTE RENDU DU 4 SEPTEMBRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bailleur « La Rance » est venu hier présenter le projet pour la résidence seniors près du presbytère. La commune mettrait une partie du terrain à disposition, et la viabilisation, eau potable, eau usée, électricité et téléphone serait prise en charge par l'organisme. La commune prendrait en charge la viabilisation pour les autres terrains qui pourraient être vendu en terrain à construire.

L'organisme « La Rance » partirait sur les T2 à T4 sur deux niveaux pour une raison de cout.

Le Conseil est favorable pour aller plus loin sur l'étude de ce projet et avoir notamment des précisions sur les réseaux et les futurs plans de logements.

DOSSIER ROUTE DEPARTEMENTALE 16 Pléven/Landébia AMENAGEMENT ADAC

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas de retour de l'ADAC pour l'instant.

TRAVAUX MAIRIE : AVANCEMENT

Présentation de deux propositions pour l'aménagement intérieur (Lacoste et Ouest Collectivité). Le Conseil Municipal met en place un groupe de travail pour s'occuper de l'aménagement intérieur et du choix des peintures. Il est important de voir les besoins et de voir sur place. Un autre fournisseur doit envoyer une proposition, BRS bureautique

DOSSIER SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de prestation pour le relevé et l'étude de faisabilité de la rénovation de la salle des fêtes.

1- RELEVÉ DE L'EXISTANT	28 H
2- RÉALISATION DES PLANS, COUPES, ELEVATIONS	14 H
- Plan masse 1/500 ^{ème}	
- Plans de Niveaux : 1/50 ^{ème}	
- Coupes : 1/ 50 ^{ème}	

- Elévations : 1/100^{ème}
- 3- ETUDE DE FAISABILITÉ :**
- Analyse du bâtiment
- Analyse du programme confié par la maîtrise d'ouvrage
- Traduction en plans schématiques du programme du maître d'ouvrage
- Proposition d'optimisation énergétique
- Estimation d'une enveloppe de coût de travaux et d'études

4- DÉTAIL DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE

Coût horaires Agence Le Borgne Architectes : 80 € ht /h

- 1- Relevé de l'existant : 28h x 80 € ht = 2240 € ht
- 2- Réalisation des plans coupes et élévations : 14h x 80 € ht = 1120 € ht
- 3- Étude de faisabilité : 18h x 80 € ht = 1440 € ht

Total horaire : 60 h x 80 € ht /h = 4800 € ht

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'effectuer des recherches afin de trouver les plans pour diminuer le montant de la prestation et demande à Monsieur le Maire de revoir le montant total de la prestation.

ECOLE POINT SUR LA RENTREE, REPARTITION SIRP, MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Maire demande à Aurore BAUCHE de faire un point sur la rentrée scolaire. Les effectifs sont de 74 enfants scolarisés répartis, par site, de la façon suivante : 41 à Landébia et 33 à Pléven.

La répartition par commune est différentes 39 de Pléven, 29 de Landébia et 6 de l'extérieur.

Monsieur le Maire évoque ensuite le courrier reçu par la Chambre régionale de comptes, et notamment la clé de répartition, pour lequel une réponse doit être faite, pour le 26 septembre.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de maintenir la contribution des communes de Pléven et Landébia aux dépenses du syndicat par moitié des dépenses pour l'année scolaire 2024/2025. Soit identique à celle de la création du SIRP.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par la délibération 2021-32 du 30 septembre 2021, la décision de mettre un agent de maîtrise, Madame EON Chantal, à disposition du SIRP avait été prise. Cette décision était prise pour 3 ans et nécessite d'être à nouveau soumise à discussion.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de fixer la durée hebdomadaire de service de mise à disposition à 27h30 à compter du 1^{er} août 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette mise à disposition.

DOSSIER FAISABILITE COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire fait un récapitulatif de la journée de séminaire de l'ensemble du personnel des deux communes qui s'est déroulé le 29 août à Pluduno en présence du CDG qui animait la journée. L'ensemble du personnel est plutôt favorable à la création d'une commune nouvelle. Le travail se poursuit pour l'organisation des différents services, administratif, technique et scolaires et semble convenir au plus grand nombre.

Monsieur le Maire présente ensuite la liste de nom pour la commune nouvelle, et demande au Conseil Municipal de réfléchir.

NOM DE RUE POUR LOTISSEMENT DU BAS BOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour l'adressage de donner un nom de rue au lotissement du bas bourg. La configuration du lotissement étant une artère principale et quatre impasses, il propose de ne donner qu'un seul nom de rue et de numéroter les maisons en fonction du numéro de lot sans numéro 13.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de nommer cette rue « rue du bas bourg » les numéros seront de 1 à 15 sans le numéro 13.

Questions diverses :

Jean Yves Guéguen propose au Conseil Municipal d'acheter une dizaine de tables pliantes pour remplacer celles usagées de la salle des fêtes. Le montant approximatif serait de 1000 euros.

La séance est levée à 21h45 ■■■

Activités passées :

SOIREES ESTIVALES



Joli succès pour ces soirées. Cet été, trois associations : les employés communaux, les chasseurs et Plev'envie ont organisé les soirées estivales. Bonne fréquentation.



De nombreux participants se sont déplacés pour déguster les moules-frites, le cochon grillé et profiter de ce moment de rencontre en familles, entre amis ou entre voisins.

Magaly et le groupe « BBer Huchait » ont su séduire la plupart des visiteurs. A l'an prochain !

05/08 Hommage à Pierre Heuzé



Un hommage a été rendu à Pierre HEUZE le jour anniversaire de son décès, survenu le 5 août 1944. Directeur de l'école communale, il demeurait à Plevén.

Le 5 août 1944, Pierre Heuze, âgé de 31 ans, chef de groupe, disposa trois groupes de FFI (Force Françaises de l'Intérieur, créés le 1er juin 1944, les F.F.I. rassemblent tous les groupes militaires combattants de la Résistance intérieure—dont les Francs-Tireurs et Partisans—sous la direction du général Koenig et participent à la libération de la France) sur les routes entre Plédéliac (Côtes-du-Nord—Côtes d'Armor) et Pléven dans le but d'intercepter des groupes de militaires allemands tentant de rejoindre Lorient (Morbihan). A 16 heures, revenant d'une mission de liaison entre les groupes, il fut tué dans une embuscade tendue par un groupe d'Allemands.

Dans les jours qui précédèrent la Libération du département des Côtes-du-Nord du 1er au 18 août 1944,

les troupes allemandes cherchèrent à se mettre en sécurité dans les grandes bases navales qu'elles occupaient à Brest (Finistère) et à Lorient (Morbihan). Subissant le harcèlement de la Résistance, elles se livrèrent à des crimes commis sans objectif militaire, tuant de paisibles gens au travail dont le seul tort fut d'être au mauvais endroit au mauvais moment. Ce fut durant cette période que près de 50% des 700 victimes recensées dans le département furent abattues, massacrées.

Son nom figure sur la stèle dans la forêt de La Hunaudaye en Plédéliac, sur Le monument de la Résistance et de la Déportation à Dinan. ; sur La plaque à l'Ecole Publique, rue Pierre Heuze en Pléven, sur La plaque de Pierre Heuzé, monument aux morts du cimetière de Pléven et sur Le Monument de l'Ecole Normale des Instituteurs, 1 rue Théodule Ribot en Saint-Briec. Une rue de Pléven porte son nom. ■



APRES-MIDI « GALLO »

Le 22 septembre, une cinquantaine de personnes ont assisté à la "Vêprée en Gallo" organisée par le club de L'Arguenon, racontée par Daniel et Zidor accompagnés de Ol et Pat en musique.



APE HALLOWEEN— kermesse

L'APE a terminé l'année scolaire 2023-2024 avec un franc succès lors de la Kermesse à Landébia. Les enfants nous ont offert un très beau spectacle et de belles pièces de théâtre. Une petite restauration rapide avec une vente de galette saucisse / frites, crêpes et gâteaux a été organisée ensuite. L'après-midi, les stands ont ouvert. Petits et grands se sont bien amusés (tir à la sarbacane, pêche à la ligne, lancer de bottes, roulottes fruitées, chamboule-tout, tir au but etc...) Et pour clôturer cette belle journée, le tirage au sort de la tombola a été fait.

Nous nous sommes retrouvés au mois de Juillet lors du tournoi de palets de « Chez Sam » où une structure gonflable avait été mise à disposition des enfants. Ils étaient contents de se retrouver pour un après-midi pendant les vacances.

Pour cette nouvelle année scolaire, le bureau de l'APE a été élu avec 8 membres.

L'assemblée générale sous forme de « goûter-apéro » dinatoire a permis à tous de se retrouver, de partager un moment ensemble et d'intégrer les nouveaux parents qui le souhaitent.

La boum d'Halloween a eu lieu le 12 novembre. Le succès était au rendez-vous. Les enfants et les parents étaient tous déguisés et ont passé un très bel après-midi à jouer et danser. 11 gâteaux ont été confectionnés par les enfants pour le concours. Ils étaient tous aussi terrifiants que bons !!!



Le programme pour cette nouvelle année scolaire est :

- les 7 et 8 décembre : Théâtre des « fous à Liés » à la salle des fêtes de Landébia
- le 20 décembre : Boum de Noël ouverte à tous à la salle des fêtes de Landébia



- le 29 mars : Repas à la salle des fêtes de Pléven
- la benne à ferraille
- le 4 mai : Rando-gustative à Pléven
- Fin juin : Kermesse à Pléven

Nous remercions tous nos bénévoles, les parents et l'équipe pédagogique pour leurs implications.
Au plaisir de vous retrouver !



Le bureau de l'APE ■

« ATELIER MEMOIRE »

Égarer ses clefs, chercher ses lunettes, oublier un rendez-vous, ne plus se souvenir du titre d'un livre, etc. ...

Le PEPS (Programme d'Education Et de Promotion de la Santé) aide à comprendre les difficultés de mémoire que nous pouvons avoir au quotidien et enseigne des stratégies pour les améliorer.

L'atelier « Mémoire », organisé par l'ASEPT Bretagne (Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires), en partenariat avec PLEV'ENVIE, a débuté en septembre.

Les séances conjuguent contenu scientifique, stratégies de mémorisation et conseils pratiques. Elles sont organisées sous forme d'échanges et d'exercices ludiques dans une ambiance conviviale. ■



CLUB DE BOULES—Boule Bretonne et Pétanque

DANS LE CADRE D'UNE REACTIVATION DU CLUB DE BOULES DE PLEVEN, nous invitons les personnes intéressées à se faire connaître auprès de Raymond GUEGUEN au 06.56.80.50.61

Suivant le nombre de réponses, nous nous réunirons afin d'élire un nouveau bureau avec un président, un secrétaire, un trésorier et un responsable technique. Merci de faire connaître ce message au plus grand nombre.

Pierre ROHAN—Raymond GUEGUEN



REPAS DES AINES

Le C.C.A.S. propose, comme les années passées, un moment de rencontre autour d'un repas le jeudi 05 décembre.

Les personnes de 75 ans et plus, inscrites sur la liste électorale, ainsi que celles qui n'ont pas atteint les 75 ans mais qui en bénéficiaient avant la décision de reporter l'âge d'attribution, pourront profiter de la gratuité du repas. Chacun (e) peut se faire accompagner moyennant 25 €.

L'apéritif ainsi que les boissons sont offerts par la municipalité.

Le repas sera préparé par Thierry LEBOUCHER et c'est « ANN LOARA » qui animera ce repas.

Les inscriptions sont à retourner à la mairie avant le 23 novembre 2024.

Le repas sera porté aux personnes qui ne peuvent se déplacer pour des raisons de santé. ■



PLEV'INFO



La Bibliothèque de Pleven vous informe de ses changements d'horaires.

Elle est ouverte le vendredi du 16h30 à 18h30.

La cotisation annuelle est de 7,00 € pour les adultes

4,00 € pour les enfants de moins de 12 ans.

ACTIVITES A VENIR

Prenez note et venez passer de bons moments de convivialité :

Nos soirées et après-midi ludiques :

- **vendredi 20 décembre à partir de 20h30**
 - **Dimanche 19 janvier**
 - **Dimanche 23 février**
 - **Vendredi 14 mars**

Nous commençons à préparer la soirée du 31 décembre.

**Les inscriptions sont ouvertes—n’hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressé(e)s.
N’attendez pas trop longtemps, il sera trop tard (il y a déjà des inscriptions prises)**

Contactez Amanda ou Marie-Jeanne au 06.48.26.36.04 ou au 06.72.55.51.30

Réveillon du Nouvel An 2025

Salle Des Fêtes de Pléven

A Partir de 19h30

Menu

Mise En Bouche

Entrée Froide

Entrée Chaude

Plats

Accompagnements

Fromage

Ronde de Desserts

*Apéritif
Verre du Nouvel An
&
Cotillons Offert*

*Adulte : 60,00€
Enfants -12 Ans : 15,00€*

Renseignements et/ou Réservation au 09.81.31.84.53 ou 02.96.84.47.98

Réservation et règlement à transmettre avant le 21 Décembre 2024

Organisée par Le Marque Page, animé par Breizh Animation.

Nous vous convions également au printemps pour une soirée .

L'équipe du Marque-Page espère vous retrouver à l'une ou l'autre de ses activités.

Elle aimerait étoffer son équipe de bénévoles.

Si des personnes ont quelques heures de disponibilités nous serons heureuses de vous accueillir dans notre équipe.

Venez nous rencontrer le vendredi à la bibliothèque.

**A bientôt
Le marque page**

A vos agendas :

- Le week-end du 01 et 02 février , la troupe de Créhen présentera sa pièce : « La bonne Anna » de Marc Camoletti. Manifestation élaborée par Plev'envie



Une partie des bénéfices sera reversée à l'association « L'Emerveilleuse »

Cette association a pour vocation de réaliser le dernier vœu de personnes adultes, alitées et en fin de vie. L'association compte actuellement plus de 25 personnes et a déjà exaucé le vœu de 5 personnes.



- le 08 mars : couscous cuisiné par Jean-Marc organisé par l'association « Marque'Page » en collaboration avec « Plev'envie »



INFO PRATIQUE

DINAN
AGGLOMÉRATION

RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR !

TOUTES LES DATES ET LES LIEUX DE DISTRIBUTIONS SUR
WWW.DINAN-AGGLOMERATION.FR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

SE DÉPLACER EN TRAIN TER BREIZHGO DEPUIS LA GARE DE LANDEBIA

Chaque jour en Bretagne, 430 trains régionaux transportent plus de 50 000 voyageurs. Avec 95% des trains à l'heure en Bretagne en 2023, le réseau TER BreizhGo offre la meilleure régularité de France.

La gare de Landébia, située « Rues des Landes » est facilement accessible à pied depuis le centre-ville ou en voiture. Il ne vous faudra que 26 minutes de train pour rejoindre Saint-Brieuc ou 21 minutes pour aller à Dinan.

Confortable, économique et écologique, le train attire de plus en plus de voyageurs en Bretagne, alors, pourquoi pas vous ?

[Vous voyagez tous les jours ou presque pour vous rendre au travail ou à l'école ?](#)

Si vous prenez le train très souvent (plus de 3 aller-retours par mois), l'abonnement TER BreizhGo est fait pour vous. Des formules hebdomadaires, mensuelles ou annuelles existent. Vous pouvez bénéficier de réductions supplémentaires si vous combinez votre abonnement avec un transport urbain.

Jusqu'à quatre fois moins cher et huit fois moins polluant que la voiture, l'abonnement est pris en charge à 50% par votre employeur. Il se charge facilement sur votre carte KorriGo et permet de voyager en illimité sur le trajet choisi.

[Vous voyagez moins régulièrement ?](#)

TER BreizhGo propose des tarifs en fonction de la distance parcourue :

Entre 5€ et 29€ pour les 26 ans et plus,

Entre 4€ et 15€ pour les moins de 26 ans,

0€ pour les moins de 12 ans accompagnés.

Pour ceux qui voyagent au moins 5 fois par an, le "pack 5 voyages" permet d'économiser de 20 à 40% sur ces tarifs.

[Vous souhaitez \(re\)découvrir la région ? Cap sur la Bretagne avec les bons plans TER BreizhGo !](#)

Pour profiter de tarifs avantageux tout au long de l'année, rendez-vous sur le site internet TER BreizhGo ou abonnez-vous à leur newsletter. Vous trouverez par exemple les samedis « Dingo » tous les premiers samedis du mois (tous les trains à 5€) ou encore le « Pass TER BreizhGo » pour voyager à plusieurs en illimité.

[Train + vélo, comment ça marche ?](#)

Le vélo facilite l'accès à la gare, pour une mobilité douce et efficace. Cependant, le nombre de place vélos étant limité à bord des trains, il est conseillé d'opter pour un vélo pliant.

[Rentrée 2024 : c'est le retour d'une offre 100% trains sur votre ligne !](#)

La ligne ferroviaire entre Dinan et Lamballe a été complètement rénovée. Depuis le 2 septembre, ce sont 5 aller-retour quotidien qui relient Dinan et Saint Brieuc en desservant chacune des gares de la ligne. Grâce aux travaux de modernisation de la voie, la vitesse de circulation des trains a pu être augmentée et vous permet de gagner jusqu'à 17 minutes sur votre trajet. Pour le travail, les études, ou pour le plaisir, prenez ou reprenez le train !

[En résumé, quelques tarifs au départ de Landébia :](#)

Quelle est votre fréquence de voyage ?	Quotidienne Dès 3 allers-retours par mois	Régulière 5 fois par an et plus	Occasionnelle Moins de 5 fois par an
Votre tarif vers :	Abonnement annuel*	Pack 5 voyages TER BreizhGo**	Voyage TER BreizhGo**
Saint-Brieuc	1,04€	8,80€	11€
Lamballe	0.55€	3€	5€
Dinan	0.55€	3€	5€

VALORISONS ENSEMBLE L'OFFRE FERROVIAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

Le budget voiture représente 10 à 20% du budget d'un ménage (source INSEE) et en moyenne 20% de l'emprunte carbone d'un français (source Carbone 4). Le fait que votre territoire soit desservi par les trains régionaux TER BreizhGo est un atout pour vos habitants pour maîtriser leur budget et limiter les émissions de CO2. Cependant, l'offre ferroviaire est souvent peu ou mal connue et il n'est pas toujours facile de trouver les informations pour en parler.

Ensemble, nous pouvons jouer un rôle clé pour faire bouger les lignes ! Après de nombreux échanges avec des collectivités bretonnes, nous avons conçu un « kit collectivité » comprenant entre autres :

Une proposition de **contenu pour votre site Internet** que vous pouvez bien sûr adapter, mais l'important est de bien utiliser les liens proposés pour que votre site soit toujours à jour.

Une proposition **d'article pour votre bulletin d'information municipal** que vous pouvez également faire évoluer pour qu'il s'inscrive bien dans votre style éditorial. S'il un long délai s'est écoulé entre l'envoi de cet article et sa parution, n'hésitez pas à nous ressolliciter pour vous assurer que les informations sont à jour.

Une **photographie** pour illustrer votre article ou votre site Internet à condition de bien citer le crédit photo.

EXEMPLE DE PRÉSENTATION POUR VOTRE SITE INTERNET

Notre commune est desservie par les trains régionaux TER BreizhGo. Ces trains permettent par exemple de rejoindre Saint Briec en 26 minutes ou Dinan en 21 minutes pour un trajet jusqu'à 4 fois moins cher et 8 fois moins polluant que la voiture.

Pour trouver le meilleur tarif en fonction de vos habitudes de voyages, vous pouvez :

Faire une simulation [sur le comparateur de tarifs TER BreizhGo \(cliquer ici\)](#)

Joindre les conseillers du Contact'TER BreizhGo par téléphone au 0 800 880 562 (service et appel gratuits).

Poser vos questions via les réseaux sociaux @terbreizhGo : X, Instagram ou Facebook.

Retrouvez toutes les informations pour prendre le train ici : <https://www.ter.sncf.com/bretagne/se-deplacer/partenaires/collectivites>

PLUS DE TRAINS PLUS D'ÉCONOMIES

Voyagez au meilleur prix entre Saint-Briec et Dinan !

Gagnez du temps et de l'argent en choisissant l'abonnement annuel !

- Voyagez 12 mois, payez seulement 10,5 mois
- 50 % remboursés par votre employeur (prime employeur)
- Rentabilité dès 3 allers-retours en moyenne par mois
- Sans engagement, vous pouvez l'arrêter ou le résilier à tout moment

Si vous voyagez de temps en temps, optez pour le pack 5 voyages, valable un an, il vous offre 30 % de réduction sur vos trajets.

Trouvez l'offre qui vous correspond sur le site TER BreizhGo

Préparez votre voyage !

Pour vous informer

Le site TER BreizhGo : Effectuez vos achats de billets et d'abonnements, consultez vos horaires, services et info trafic.

Renseignements et réservation PNR

Assist' en Gare

Le 31 X (sur Twitter) : Nos conseillers vous répondent en direct du lundi au vendredi de 6h35 à 18h30.

Des conseillers à votre écoute

Contact'TER BreizhGo

0 800 880 562

Ou lundi au vendredi de 7h à 20h, le samedi de 9h à 16h et le dimanche et les jours de fêtes de 13h à 20h.

02 99 300 300

Toute l'information sur le réseau BreizhGo cars et bateau. Ou vous répond du lundi au samedi de 8h à 20h.

GAGNEZ 17 MIN SUR VOTRE TRAJET, ET GARDEZ-LES RIEN QUE POUR VOUS

DINAN <> LAMBALLE <> SAINT-BRIEC
OUVERTURE DE LA LIGNE 100 % TRAIN

VITESSE ET CONFORT AU QUOTIDIEN

DINAN <> LAMBALLE <> SAINT-BRIEC
Jusqu'à 5 A/R par jour à compter du 2 septembre 2024

Jours de circulation	854380	854384	854382	854372	854180	854378	854184
SAINT-BRIEC	06:45	08:07	08:44	12:44	16:47	17:20	18:45
YFFINIAC	06:52	08:14	08:51	12:51	16:54	17:27	18:52
LAMBALLE	07:01	08:23	09:00	13:00	17:03	17:36	19:01
LANDÉBIA	07:12	08:34	09:11	13:11	17:14	17:47	19:12
PLANCOET	07:19	08:41	09:18	13:18	17:21	17:54	19:19
CORSEUL-LANGUENAN	07:26	08:48	09:25	13:25	17:28	18:01	19:26
DINAN	07:33	08:55	09:32	13:32	17:35	18:08	19:33

Jours de circulation	854361	854363	854365	854373	854181	854379	854183
DINAN	06:21	07:41	07:43	12:20	16:20	17:45	18:18
CORSEUL-LANGUENAN	06:28	07:48	07:50	12:27	16:27	17:52	18:25
PLANCOET	06:35	07:55	07:57	12:34	16:34	17:59	18:32
LANDÉBIA	06:42	08:02	08:04	12:41	16:41	18:06	18:39
LAMBALLE	06:55	08:15	08:17	12:54	16:54	18:19	18:52
YFFINIAC	07:03	08:23	08:25	13:02	17:02	18:27	19:00
SAINT-BRIEC	07:11	08:31	08:33	13:10	17:10	18:35	19:08

Retrouvez votre itinéraire et tous les horaires sur le site TER BreizhGo.

INFOS PRATIQUES

Bienvenue à Messieurs L'HERMITTE et BETTLER, nouveaux conciliateurs de justice. Ils seront présents à notre maison FRANCE SERVICE PLANCOET les 2eme et 3eme mardi de chaque mois . Prise de rdv obligatoire au 02 57 27 00 00



Etat civil

PERMANENCE CCAS

Une permanence CCAS se tient toujours à la mairie le mercredi de 14h à 16h.

La mairie se tient également à disposition pour toutes questions ■

Casimir EON, né le 02/09/1933, est décédé le 12 Septembre à PLEVEN.

Louis BRIARD, né le 07/07/1938, est décédé le 18 Novembre à SAINT-MALO

Nos sincères condoléances aux familles



Naissances :

- *GOURDEL Victor Roméo, né le 23 mars 2024 à Saint-Brieuc, fils de GOURDEL Gaëtan et BOURLAND Julie, domiciliés à PLEVEN*
- *ANDRE Céleste Sandrine, née le 04 juin 2024 à SAINT-BRIEUC, fille de ANDRE Martial et LAURENT Anne-Sophie, domiciliés à PLEVEN*
- *WARME Louise, née le 27 septembre à SAINT-BRIEUC, fille de WARME Lucas et LAROCHE Victoria, domiciliés à PLEVEN*



Tous nos vœux de bonheur aux parents et à leur enfant